

JG/MM.-
REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PORTO-NOVO, le 22 JUILLET 1961

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

II) ECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DES AFFAIRES
INTERIEURES ET DE LA DEFENSE

SOMMAIRE :

LE) RESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Nomination
-:-

N° 208 /PR/CAB/MAID-P.-

AMPLIATIONS :

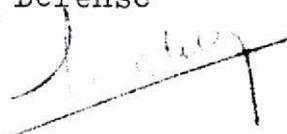
Original	I	
JORD	I-	VU la Loi N°60/36 du 26 Novembre 1960 portant Constitu- tion de la République du Dahomey;
MAID	4-	
MFPT	I-	VU la Loi N°59/I6/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey
DP	8-	dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu;
SGCM	8-	
PC	8	
Treor	I-	
CF	I-	
SF	6-	VU le Décret N°353/PCM/CAB/MI du 5 Décembre 1960 nommant M.PRINCE Moïse Directeur par intérim de l'Imprimerie Nationale du Dahomey;
FP	I-	
CD	I-	
Imprimerie	2-	VU les nécessités de service;
Infor/Radio	2-	
Intéressé	I-	SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense;
FB	I-	
		Le Conseil des Ministres entendu;

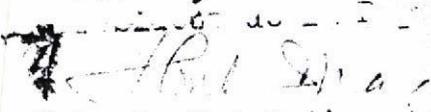
- II) E C R E T E -
-+--+--+--+--+--+--+--+--+--

ARTICLE 1er.- M.PRINCE Moïse, Ouvrier Principal du Corps Supérieur des Imprimeries Officielles, précédemment Directeur par intérim de l'Imprimerie Nationale du Dahomey, est titularisé dans ses fonctions en qualité de Directeur de cet Etablissement.

ARTICLE 2.- Le présent Décret, qui aura effet à compter de la date de la notification à l'intéressé, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Par Le Président de la République
Le Ministre des Affaires Intérieures
et de la Défense


M.AROUNA.-


Hubert MAGA